

de York, b) dans la ville de Toronto, c) dans le Toronto métropolitain, sans compter la ville de Toronto?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe que ses dossiers à l'égard des prêts L.N.H. portent les renseignements suivants au sujet des prix moyens d'une maison neuve dans le comté d'York, pour les périodes suivantes:

Détails	Prix total estimatif moyen du nouveau logement financé aux termes de la L.N.H. <sup>(1)</sup>		
	Troisième trimestre		
	1968 <sup>(2)</sup>	1970	1973 <sup>(3)</sup>
Comté d'York, sans compter le Toronto métropolitain .....	25,311	27,425	—
Toronto métropolitain, sans compter la ville de Toronto .....	29,294	30,065	—
Ville de Toronto <sup>(3)</sup> .....	—	—	—

<sup>(1)</sup> maisons individuelles construites sur du terrain en pleine propriété, y compris les prêts approuvés en faveur des candidats à la propriété et les prix de vente des maisons achetées des constructeurs.

<sup>(2)</sup> les données pour 1967 ne sont pas facilement disponibles.

<sup>(3)</sup> des maisons individuelles construites sur du terrain en pleine propriété n'ont pas été financées dans ces régions au cours du troisième trimestre de 1973, ni dans la ville de Toronto au cours des trois périodes en question.

#### L'ENTREPOSAGE DE BEURRE

**Question n° 3128—M. Reynolds:**

Combien de livres de beurre sont actuellement entreposées au Canada, et quelle est la politique du gouvernement quant à l'écoulement de cette denrée?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Au 1<sup>er</sup> novembre 1973, 55,075,000 livres de beurre étaient entreposées au Canada. Le prix de vente du beurre stocké par la Commission canadienne du lait correspond au prix de soutien établi pour cette denrée, soit 71c. la livre.

#### L'OCTROI AUX MILITAIRES SEULEMENT DES MÉDAILLES DE LA CICS

**Question n° 3133—M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

A-t-on pris une décision en vue de refuser d'accorder la médaille d'Indochine et celle du Vietnam aux civils, hommes et femmes, que l'on avait chargés de fonctions à ces endroits à un moment donné, entre 1954 et 1973 et, dans l'affirmative, sur quels critères se fonde la décision de gratifier les militaires et d'exclure les civils?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le gouvernement du Canada a décidé de réserver au personnel des Forces armées canadiennes seulement le privilège de recevoir la médaille pour service au sein de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. La décision de ne pas conférer le même privilège aux employés civils de la CICS, en dépit de leurs loyaux services, s'explique du fait que de nombreux civils ont, dans le passé, servi dans des circonstances similaires au Vietnam et ailleurs sans que leurs états de services n'aient été soulignés par une médaille quelconque. Cette décision s'inscrit donc dans la ligne des coutumes en vigueur au sein du service étranger.

#### Questions au Feuilleton

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—LE CAS DE M. W. G. RATHIE

**Question n° 3151—M. Reynolds:**

1. Le ministre des Transports demandera-t-il à M. Rathie de laisser le poste qu'il occupe dans sa société privée afin d'assurer une juste représentation en tant que membre du Conseil des ports nationaux?

2. Le ministre a-t-il admis l'existence d'un conflit d'intérêt et, dans l'affirmative, quelle mesure a-t-on prise à cet égard?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** 1. Non.

2. Le ministre des Transports considère qu'il n'y a pas conflit d'intérêts et, en conséquence, ne demande pas à M. Rathie de démissionner.

#### LA CCN—L'ÉTUDE PORTANT SUR LA POLLUTION DU LAC PINKS DANS LE PARC DE LA GATINEAU

**Question n° 3153—M. Coates:**

1. La Commission de la Capitale nationale a-t-elle une étude en cours portant sur la pollution et la contamination du lac Pinks dans le parc de la Gatineau et, dans l'affirmative, a) quand le projet a-t-il commencé, b) quel est le nom de ceux qui en font partie, c) quelle est la compétence de chaque chercheur, d) sont-ils ordinairement des employés de la Commission de la Capitale nationale ou de la Fonction publique du Canada et, dans la négative, (i) à quel niveau sont-ils rémunérés (ii) quel est le montant global versé en salaires et dépenses à ceux qui font partie de ce projet?

2. Qui est à la tête de ce projet depuis le début, et selon quels critères a-t-il été choisi pour remplir ce poste?

3. a) Quand le projet sera-t-il fini, b) les résultats seront-ils rendus publics et, dans la négative, pourquoi?

4. Qui a la responsabilité de donner suite aux recommandations contenues dans ce projet?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** En ce qui concerne la Commission de la capitale nationale: 1. Oui. a) En juillet 1972. b) M. M. Dickman, Département de biologie, Université d'Ottawa. c) M. Dickman, Doctorat: écologie de l'eau douce—zoologie—U.C.-B. Études postdoctorales en limnologie—Uppsala (Suède). d) Non. (i) par contrat, ministère de l'Environnement. (ii) \$7,100.

2. Il a été demandé à M. Dickman d'effectuer cette étude spéciale sur le lac Pinks après la réalisation, au début de 1972, d'une étude beaucoup plus importante qui portait sur le lac Pinks et quatre autres lacs du parc de la Gatineau. Cette dernière étude indiquait qu'il fallait procéder à des travaux supplémentaires pour déterminer la source de pollution des substances nutritives.

3. a) Le travail sur place est terminé, et, au 12 novembre, le rapport était en cours de rédaction. b) Oui.

4. La Commission de la capitale nationale de concert avec le ministère de l'Environnement.

#### FINANCES—LE BUT DES VOYAGES DE M. R. de C. GREY

**Question n° 3224—M. Knight:**

1. Quel était le but des voyages de M. R. de C. Grey, sous-ministre adjoint des Finances (échelle de salaire \$28,000-\$35,000) à a) Washington (\$110), b) Washington (\$217), c) Washington (\$197), d) Washington (\$188), au cours de l'année financière 1971-1972?

2. En quels mois de l'année ces voyages ont-ils eu lieu?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** 1. a) Pour assister à la réunion du Conseil de direction de l'Association actuarielle internationale. b) Pour assister à